

## TWINBOND SIP 1K

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : TWINBOND SIP 1K  
 Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
 Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif  
 Produit d'étanchéité

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Twinbond\*  
 Industrielaan 5B  
 B-2250 Olen  
 ☎ +32 14 25 76 40  
 📠 +32 14 22 02 66  
 info@novatech.be  
 \* Twinbond is a registered trademark of Novatech International N.V.

##### Fabricant du produit

Novatech International N.V.  
 Industrielaan 5B  
 B-2250 Olen  
 ☎ +32 14 85 97 37  
 📠 +32 14 85 97 38  
 info@novatech.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :  
 +32 14 58 45 45 (BIG)  
 24h/24h :  
 Nederland - Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC): +31 88 755 8000  
 (Uitsluitend bestemd om artsen te informeren bij accidentele vergiftigingen)  
 (Only for the purpose of informing medical personnel in cases of acute intoxications)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Flam. Liq.	catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Repr.	catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE	catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: toluène.

Mention d'avertissement Danger

Phrases H

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

# TWINBOND SIP 1K

H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Phrases P</b>	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P260	Ne pas respirer les vapeurs/brouillards.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Informations supplémentaires</b>	
EUH208	Contient: méthacrylate de n-butyle; méthacrylate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. Autres dangers

Peut se charger électrostatiquement avec risque d'ignition  
Attention! La substance est absorbée par la peau

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Ne s'applique pas

### 3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
toluène 01-2119471310-51	108-88-3 203-625-9	50%<C<75%	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361d Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant	
butane-1-ol 01-2119484630-38	71-36-3 200-751-6	C<3%	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant	
méthacrylate de n-butyle	97-88-1 202-615-1	C<1%	Flam. Liq. 3; H226 Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	(1)(2)(10)	Constituant	
méthacrylate de méthyle 01-2119452498-28	80-62-6 201-297-1	C<1%	Flam. Liq. 2; H225 Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	(1)(2)(10)	Constituant	

(1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

#### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec les yeux:

Motif de la révision: 3.2, 9, 12

Date d'établissement: 2017-02-28

Date de la révision: 2021-06-20

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 58157

2 / 23

# TWINBOND SIP 1K

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

## Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.2.1 Symptômes aigus

#### Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Nausées. Maux de tête. Vertiges. Somnolence. Pertes de connaissance. Dépression du système nerveux central. Etat de faiblesse. Troubles de coordination. Confusion mentale. Ivresse.

#### Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau. Teint rouge.

#### Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

#### Après ingestion:

Nausées. Douleurs abdominales. Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.

### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Est repris ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion. Réagit lentement en présence d'eau (humidité): formation de petites quantités de méthanol.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Ne pas déplacer la cargaison si elle est exposée à la chaleur.

#### 5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

#### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

#### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Empêcher toute propagation dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# TWINBOND SIP 1K

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: utiliser des appareils/de l'éclairage anti-étincelles et antidéflagrants. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conforme à la réglementation. Conserver dans un endroit sec. Local à l'épreuve du feu.

### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation.

### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Métal.

### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

#### UE

Méthacrylate de méthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	100 ppm
Toluène	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	192 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	384 mg/m <sup>3</sup>

#### Belgique

Alcool n-butylique	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	62 mg/m <sup>3</sup>
Méthacrylate de méthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	208 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	416 mg/m <sup>3</sup>
Toluène	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	77 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	384 mg/m <sup>3</sup>

#### Pays-Bas

Methylmethacrylaat	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	49.2 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	205 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	98.5 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	410 mg/m <sup>3</sup>
Tolueen	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	39 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	150 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	384 mg/m <sup>3</sup>

#### France

Alcool n-butylique	Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire indicative)	50 ppm
--------------------	--	--------

# TWINBOND SIP 1K

Alcool n-butylique	Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire indicative)	150 mg/m <sup>3</sup>
Méthacrylate de méthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	205 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	410 mg/m <sup>3</sup>
Toluène	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	76.8 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	384 mg/m <sup>3</sup>

## Allemagne

Butan-1-ol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	100 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	310 mg/m <sup>3</sup>
Methyl-methacrylat	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	210 mg/m <sup>3</sup>
Toluol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	190 mg/m <sup>3</sup>

## UK

Butan-1-ol	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	154 mg/m <sup>3</sup>
Methyl methacrylate	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	208 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	416 mg/m <sup>3</sup>
Toluene	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	191 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	384 mg/m <sup>3</sup>

## USA (TLV-ACGIH)

Methyl methacrylate	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	100 ppm
n-Butanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	20 ppm
Toluene	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	20 ppm

## b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

### Allemagne

Butan-1-ol (1-Butanol) (Butan-1-ol (1-Butanol) (nach Hydrolyse))	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	10 mg/g Kreatinin	
Butan-1-ol (1-Butanol) (Butan-1-ol (1-Butanol) (nach Hydrolyse))	Urin: vor nachfolgender schicht	2 mg/g Kreatinin	
Toluol (o-Kresol (nach Hydrolyse))	Urin: expositionsende, bzw. schichtende bei langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen schichten	1,5 mg/l	
Toluol (Toluol)	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	75 µg/l	
Toluol (Toluol)	Vollblut: unmittelbar nach exposition	600 µg/l	

### USA (BEI-ACGIH)

Toluene (o-Cresol)	Urine: end of shift	0,3 mg/g creatinine	Background, With hydrolysis
Toluene (Toluene)	Blood: prior to last shift of workweek	0,02 mg/L	

Motif de la révision: 3.2, 9, 12

Date d'établissement: 2017-02-28

Date de la révision: 2021-06-20

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 58157

5 / 23

# TWINBOND SIP 1K

Toluene (Toluene)	urine: end of shift	0,03 mg/L
-------------------	---------------------	-----------

## 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Butanol (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Butyl Alcohol	OSHA	7
Methyl ester of methacrylic acid	NIOSH	2537
Methyl Methacrylate	NIOSH	2537
Methyl Methacrylate	NON	36
Methyl Methacrylate	OSHA	94
n-Butyl Alcohol (Alcohols Combined)	NIOSH	1405
n-Butyl Alcohol (Alcohols II)	NIOSH	1401
Toluene (Hydrocarbons, aromatic)	NIOSH	1501
Toluene (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
Toluene (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Toluene in blood	NIOSH	8007
Toluene	NIOSH	4000
Toluene	NIOSH	8002
Toluene	OSHA	1021
Toluene	OSHA	111

## 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

## 8.1.4 Valeurs seuils

### DNEL/DMEL - Travailleurs

#### toluène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	192 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – inhalation	384 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	192 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	384 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	384 mg/kg de pc/jour	

#### butane-1-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	310 mg/m <sup>3</sup>	

#### méthacrylate de n-butyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	415.9 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	409 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	5 mg/kg de pc/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	1 %	
	Effets aigus locaux – voie cutanée	1 %	

#### méthacrylate de méthyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	348.4 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	208 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	146 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	13.67 mg/kg de pc/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	1.5 mg/cm <sup>2</sup>	
	Effets aigus locaux – voie cutanée	1.5 mg/cm <sup>2</sup>	

### DNEL/DMEL - Grand public

#### toluène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	56.5 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – inhalation	226 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	56.5 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	226 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	226 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	8.13 mg/kg de pc/jour	

#### butane-1-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	55.357 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	155 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	3.125 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	1.562 mg/kg de pc/jour	

# TWINBOND SIP 1K

## méthacrylate de n-butyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	66.5 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	366.4 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	3 mg/kg de pc/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	1 %	
	Effets aigus locaux – voie cutanée	1 %	

## méthacrylate de méthyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	74.3 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	104 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	208 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	8.2 mg/kg de pc/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	1.5 mg/cm <sup>2</sup>	
	Effets aigus locaux – voie cutanée	1.5 mg/cm <sup>2</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	8.2 mg/kg de pc/jour	

## PNEC

### toluène

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.68 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.68 mg/l	
Eau de mer	0.68 mg/l	
STP	13.61 mg/l	
Sédiment d'eau douce	16.39 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	16.39 mg/kg sédiment dw	
Sol	2.89 mg/kg sol dw	

### butane-1-ol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.082 mg/l	
Eau de mer	0.008 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	2.25 mg/l	
STP	2476 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.324 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.032 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.017 mg/kg sol dw	

### méthacrylate de n-butyle

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.017 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.056 mg/l	
Eau de mer	0.002 mg/l	
STP	31.7 mg/l	
Sédiment d'eau douce	4.73 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.473 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.935 mg/kg sol dw	

### méthacrylate de méthyle

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.94 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.94 mg/l	
Eau de mer	0.94 mg/l	
STP	10 mg/l	
Sédiment d'eau douce	5.74 mg/kg sédiment dw	
Sol	1.47 mg/kg sol dw	

### 8.1.5 Control banding

Est repris ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler sous aspiration locale/ventilation.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

#### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection	Remarque

# TWINBOND SIP 1K

caoutchouc fluoré	> 480 minutes	0.7 mm	Classe 6	
-------------------	---------------	--------	----------	--

## c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables (EN 166).

## d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Protection de la tête/du cou.

## 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur forte
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Incolore
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	1.2 - 7 vol %
Inflammabilité	Liquide et vapeurs très inflammables.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	100 mPa.s - 300 mPa.s
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point de fusion	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'ébullition	111 °C ; 1013 hPa
Densité de vapeur relative	> 1
Pression de vapeur	29 hPa ; 20 °C
Solubilité	L'eau ; insoluble
Densité relative	0.95 ; 20 °C
Densité absolue	950 kg/m <sup>3</sup> ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	420 °C
Point d'éclair	8 °C
pH	Sans objet (insoluble dans l'eau)

### 9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Peut se charger électrostatiquement avec risque d'ignition.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les acides (forts)/bases (fortes).

### 10.4. Conditions à éviter

#### Mesures de précaution

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants

### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion. Réagit lentement en présence d'eau (humidité): formation de petites quantités de méthanol.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### TWINBOND SIP 1K

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte



# TWINBOND SIP 1K

## toluène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à la méthode B.1 de l'UE	5580 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50		> 5000 mg/kg de pc	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	28.1 mg/l air	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

## butane-1-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	2292 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Oral			catégorie 4			Annexe VI	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	3430 mg/kg de pc	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 17.76 mg/l air	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

La classification de cette substance selon l'Annexe VI est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test

## méthacrylate de n-butyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL0	OCDE 401	≥ 2000 mg/kg de pc		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL0	OCDE 402	≥ 2000 mg/kg de pc	24 h	Lapin (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation	DL min.	OCDE 403	29 mg/l air	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

## méthacrylate de méthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		9400 mg/kg de pc		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 5000 mg/kg de pc	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	29.8 mg/l air	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

## Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

## Corrosion/irritation

### TWINBOND SIP 1K

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### toluène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Légèrement irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Irritant	Méthode B.4 de l'UE	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

### butane-1-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Irritant	Draize Skin Test	2 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant	Observation des humains			Humain	Valeur expérimentale	

# TWINBOND SIP 1K

## méthacrylate de n-butyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant; catégorie 2					Annexe VI	
Oeil	Légèrement irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Irritant		24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant; STOT SE cat.3					Annexe VI	

Sur la base de l'expérience pratique, la classification de cette substance est plus sévère que celle fondée sur les résultats d'essais des organismes d'essai utilisés

## méthacrylate de méthyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant			24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Irritant		4 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant; STOT SE cat.3					Annexe VI	

### Conclusion

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### TWINBOND SIP 1K

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
toluène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Méthode B.6 de l'UE			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

#### butane-1-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

## méthacrylate de n-butyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	
Peau	Sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

## méthacrylate de méthyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Sensibilisant	Équivalent à OCDE 429			Souris	Valeur expérimentale	

### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation  
Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### TWINBOND SIP 1K

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

# TWINBOND SIP 1K

## toluène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Équivalent à la méthode B.26 de l'UE	625 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	Équivalent à la méthode B.26 de l'UE	1250 mg/kg de pc/jour		Effets neurotoxiques	13 semaines (5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Équivalent à OCDE 453	2261 mg/m <sup>3</sup> air	Nez	Érosion/dégénérescence de l'épithélium nasal	103 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Essai de toxicité subchronique	4710 mg/m <sup>3</sup> air	Sang	Modification du taux sanguin/de la composition sanguine	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation			STOT RE cat.2	Système nerveux central	Effets neurotoxiques			Étude de littérature
Inhalation			STOT SE cat.3		Somnolence, vertiges			Annexe VI

## butane-1-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOEL	Essai de toxicité subchronique	125 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Par voie orale (sonde gastrique)	LOEL	Essai de toxicité subchronique	500 mg/kg de pc/jour	Système nerveux central	Dépression du système nerveux central	13 semaines (tous les jours)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Peau	Niveau de dose	Essai de toxicité subaiguë	100 %	Peau	Irritation	3 semaine(s)	Lapin	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEL	EPA OTS 798.2450	500 ppm		Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	Niveau de dose	EPA OTS 798.2450	1500 ppm	Système nerveux central	Somnolence, vertiges	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale

## méthacrylate de n-butyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 408	120 mg/kg de pc/jour	Foie; rein	Aucun effet	3 mois	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation (aérosol)	NOAEC effets locaux	OCDE 412	310 ppm	Nez	Aucun effet	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	NOAEC effets systémiques	OCDE 412	1891 ppm		Aucun effet systémique néfaste	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale

# TWINBOND SIP 1K

## méthacrylate de méthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL		≥ 124.1 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	104 semaine(s)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	NOAEL		≥ 164 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	104 semaine(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC effets systémiques	Équivalent à OCDE 453	1640 mg/m <sup>3</sup> air		Aucun effet systémique néfaste	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	LOAEC effets locaux	Équivalent à OCDE 453	416 mg/m <sup>3</sup> air	Nez	Atteinte du septum nasal	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC effets locaux	Équivalent à OCDE 453	104 mg/m <sup>3</sup> air	Nez	Aucun effet	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale

### Conclusion

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

### Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### TWINBOND SIP 1K

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### toluène

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à la méthode B.13/14 de l'UE	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

#### butane-1-ol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

#### méthacrylate de n-butyle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

#### méthacrylate de méthyle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Ambigu	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Étude de littérature	

### Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

#### TWINBOND SIP 1K

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

# TWINBOND SIP 1K

## toluène

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Intrapéritonéal)		5 dose(s)/24 heures d'intervalle	Rat		Valeur expérimentale
Négatif (Inhalation (vapeurs))	Équivalent à OCDE 478	8 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Souris (mâle)		Valeur expérimentale

## butane-1-ol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	OCDE 474		Souris (masculin / féminin)		Valeur expérimentale

## méthacrylate de n-butyle

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Intrapéritonéal)	OCDE 474		Souris (masculin / féminin)		Valeur expérimentale

## méthacrylate de méthyle

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Inhalation (vapeurs))	Équivalent à OCDE 478	5 jours (6h / jour)	Souris (mâle)		Valeur expérimentale

## **Conclusion**

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

## **Cancérogénicité**

### TWINBOND SIP 1K

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

## toluène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	4522 mg/m <sup>3</sup> air	103 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale
Dermique	NOAEL	Étude de toxicité cancérigène	0.05 ml (2 fois par semaine)		Souris (mâle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

## méthacrylate de n-butyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	≥ 2.05 mg/l air	102 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	≥ 4.1 mg/l air	102 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérigène	≥ 90.3 mg/kg de pc/jour	104 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérigène	≥ 193.8 mg/kg de pc/jour	104 semaines (tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

## méthacrylate de méthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	≥ 2.05 mg/l air	102 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérigène	≥ 90.3 mg/kg de pc/jour	104 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérigène	≥ 193.8 mg/kg de pc/jour	104 semaines (tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

## **Conclusion**

Non classé pour la cancérogénicité

## **Toxicité pour la reproduction**

### TWINBOND SIP 1K

Motif de la révision: 3.2, 9, 12

Date d'établissement: 2017-02-28

Date de la révision: 2021-06-20

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 58157

13 / 23

# TWINBOND SIP 1K

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
La classification est fondée sur les composants à prendre en compte  
toluène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	OCDE 414	1894 mg/m <sup>3</sup> air	13 jours (gestation, tous les jours)	Lapin	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	OCDE 414	1884 mg/m <sup>3</sup> air	13 jours (gestation, tous les jours)	Lapin	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	OCDE 416	7500 mg/m <sup>3</sup> air	11 semaines (6h / jour, 7 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

## butane-1-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (eau potable))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	1454 mg/kg de pc/jour	21 jour(s)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (eau potable))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	1454 mg/kg de pc/jour	21 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	OCDE 416	2000 ppm		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

## méthacrylate de n-butyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	300 mg/kg de pc/jour	23 jour(s)	Lapin	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	100 mg/kg de pc/jour	23 jour(s)	Lapin	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL (P/F1)	OCDE 416	400 mg/kg de pc/jour		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

## méthacrylate de méthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	OCDE 414	8.44 mg/l air	10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	OCDE 414	8.44 mg/l air	10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 416	400 mg/kg de pc/jour		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

## Conclusion

Susceptible de nuire au fœtus.

## **Toxicité autres effets**

### TWINBOND SIP 1K

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## **Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

### TWINBOND SIP 1K

Eruption/dermatite. Peau sèche. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine. Atteinte du système nerveux. Troubles de la mémoire. Troubles de la concentration. Atteinte cérébrale.

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

# TWINBOND SIP 1K

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### TWINBOND SIP 1K

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte  
toluène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		5.5 mg/l	96 h	Oncorhynchus kisutch	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Léthal
Toxicité aiguë crustacés	CL50	US EPA	3.78 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Renouvellement quotidien	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Léthal
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50		134 mg/l	3 h	Chlamydomonas angulosa	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
	NOEC	Équivalent à OCDE 201	10 mg/l	72 h	Skeletonema costatum		Eau salée	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique poissons	NOEC		1.39 mg/l	40 jour(s)	Oncorhynchus kisutch	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	EPA 600/4-91-003	0.74 mg/l	7 jour(s)	Ceriodaphnia dubia		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50		84 mg/l	24 h	Nitrosomonas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

La classification de cette substance est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test

#### butane-1-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	1376 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	1328 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	225 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	4.1 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	DIN 38412-8	4390 mg/l	17 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Croissance

#### méthacrylate de n-butyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	11 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	25.4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	31.2 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique		Valeur expérimentale; Taux de croissance
	NOEC	OCDE 201	24.8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique		Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	1.1 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction

# TWINBOND SIP 1K

## méthacrylate de méthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		> 100 mg/l		Pisces			Étude de littérature
Toxicité aiguë crustacés	CE50	EPA OTS 797.1300	69 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	> 110 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
	NOEC	OCDE 201	110 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	37 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	Niveau de dose	OCDE 301C	100 mg/l	14 jour(s)	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CE50		> 178 mg/l	48 h	Chilomonas sp.			Étude de littérature

### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### toluène

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
APHA	86 %; Consommation d'O <sub>2</sub>	20 jour(s)	Valeur expérimentale

#### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	2.59 jour(s)	500000 /cm <sup>3</sup>	Valeur calculée

#### Période de demi-valeur sol (t<sub>1/2</sub> sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	2.6 jour(s)		Étude de littérature

### butane-1-ol

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
APHA	92 %; Consommation d'O <sub>2</sub>	20 jour(s)	Valeur expérimentale

#### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	18.629 h	1.5E6 /cm <sup>3</sup>	Valeur calculée

### méthacrylate de n-butyle

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301C	88 %; Consommation d'O <sub>2</sub>	28 jour(s)	Valeur expérimentale

#### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	16.968 h	0.5E6 /cm <sup>3</sup>	Valeur calculée

### méthacrylate de méthyle

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301C	94 %; Consommation d'O <sub>2</sub>	14 jour(s)	Valeur expérimentale

#### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	6.997 h	1.5E6 /cm <sup>3</sup>	QSAR

#### Période de demi-valeur eau (t<sub>1/2</sub> eau)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	53 mois; pH = 7		Valeur expérimentale

### Conclusion

#### Eau

Contient (un/des) composant(s) facilement biodégradable(s)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### TWINBOND SIP 1K

#### Log Kow



# TWINBOND SIP 1K

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

toluène

## BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		90	72 h	Leuciscus idus	Valeur expérimentale

## Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		2.73	20 °C	Valeur expérimentale

butane-1-ol

## Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		1	25 °C	Valeur expérimentale

méthacrylate de n-butyle

## Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 107		2.99	20 °C	Valeur expérimentale

méthacrylate de méthyle

## Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 107		1.38	20 °C	Valeur expérimentale

## Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

## 12.4. Mobilité dans le sol

toluène

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc		205	Étude de littérature

### Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau I	99.47 %	0.00 %	0.02 %	0.02 %	0.49 %	Valeur calculée

butane-1-ol

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.54	Valeur calculée

méthacrylate de n-butyle

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc	OCDE 106	2767	Valeur expérimentale
log Koc		3.44	Valeur calculée

méthacrylate de méthyle

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	EPA OTS 796.2750	0.94 - 1.86	Valeur expérimentale

## Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

## 12.7. Autres effets néfastes

TWINBOND SIP 1K

### Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

### Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

toluène

### Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

Motif de la révision: 3.2, 9, 12

Date d'établissement: 2017-02-28

Date de la révision: 2021-06-20

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 58157

17 / 23

# TWINBOND SIP 1K

butane-1-ol

## Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

méthacrylate de méthyle

## Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

##### Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 09\* (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

#### 13.1.3 Emballages

##### Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1993
------------	------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	liquide inflammable, n.s.a. (toluène)
------------------	---------------------------------------

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	33
Classe	3
Code de classification	F1

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Étiquettes	3

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	601
Dispositions spéciales	640D
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

### Chemin de fer (RID)

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1993
------------	------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	liquide inflammable, n.s.a. (toluène)
------------------	---------------------------------------

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	33
Classe	3
Code de classification	F1

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Étiquettes	3

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	274
------------------------	-----

Motif de la révision: 3.2, 9, 12

Date d'établissement: 2017-02-28

Date de la révision: 2021-06-20

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 58157

18 / 23

# TWINBOND SIP 1K

Dispositions spéciales	601
Dispositions spéciales	640D
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	liquide inflammable, n.s.a. (toluène)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	3
Code de classification	F1
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	II
Étiquettes	3
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	601
Dispositions spéciales	640D
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	flammable liquid, n.o.s. (toluene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	3
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	II
Étiquettes	3
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles

## Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	flammable liquid, n.o.s. (toluene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	3
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	II
Étiquettes	3
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3
Transport passagers et cargo	
Quantités limitées: quantité nette max. par emballage	1 L

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
59.14 %	

# TWINBOND SIP 1K

toluène

Nom de produit	Résorption dermale
Toluène	Peau

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
<ul style="list-style-type: none"> <li>· toluène</li> <li>· butane-1-ol</li> <li>· méthacrylate de n-butyle</li> <li>· méthacrylate de méthyle</li> </ul>	<p>Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008:</p> <p>a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F;</p> <p>b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10;</p> <p>c) la classe de danger 4.1;</p> <p>d) la classe de danger 5.1.</p>	<p>1. Ne peuvent être utilisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candeliers,</li> <li>— dans des farces et attrapes,</li> <li>— dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.</li> </ul> <p>2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.</p> <p>3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,</li> <li>— s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.</li> </ul> <p>4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).</p> <p>5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</li> <li>b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</li> <li>c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· toluène</li> <li>· butane-1-ol</li> <li>· méthacrylate de n-butyle</li> <li>· méthacrylate de méthyle</li> </ul>	<p>Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.</p>	<p>1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration,</li> <li>— la neige et le givre artificiels,</li> <li>— les coussins "péteurs",</li> <li>— les bombes à serpents,</li> <li>— les excréments factices,</li> <li>— les mirlitons,</li> <li>— les paillettes et les mousses décoratives,</li> <li>— les toiles d'araignée artificielles,</li> <li>— les boules puantes.</li> </ul> <p>2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante:</p> <p>"Usage réservé aux utilisateurs professionnels."</p> <p>3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.</p> <p>4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· toluène</li> </ul>	Toluène	Ne peut être mis sur le marché, ni utilisé en tant que substance ou dans des mélanges à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids dans les adhésifs et dans les peintures par pulvérisation destinés à la vente au public.
<ul style="list-style-type: none"> <li>· toluène</li> <li>· butane-1-ol</li> <li>· méthacrylate de n-butyle</li> <li>· méthacrylate de méthyle</li> </ul>	<p>Substances relevant d'un ou de plusieurs des points suivants:</p> <p>a) substances classées à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— substances cancérigènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation</li> <li>— substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation</li> <li>— sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A</li> </ul>	Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081.

Motif de la révision: 3.2, 9, 12

Date d'établissement: 2017-02-28

Date de la révision: 2021-06-20

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 58157

20 / 23

# TWINBOND SIP 1K

ou 1B  
 — substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2  
 — substances causant des lésions oculaires graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2  
 b) substances figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil  
 c) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe  
 d) substances figurant à l'appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s'appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu'ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.

## Législation nationale Belgique

### TWINBOND SIP 1K

Aucun renseignement disponible

#### toluène

Résorption peau	Toluène; D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
-----------------	--

#### butane-1-ol

Résorption peau	Alcool n-butylique; D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
-----------------	---

## Législation nationale Pays-Bas

### TWINBOND SIP 1K

Waterbezwaarlijkheid	B (2); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
----------------------	---

#### toluène

SZW - Lijst van voor de voortplanting giftige stoffen (ontwikkeling)	Toluëen; Opgenomen in SZW-lijst van voor de voortplanting giftige stoffen (ontwikkeling); 2
--	---

## Législation nationale France

### TWINBOND SIP 1K

Aucun renseignement disponible

#### toluène

Catégorie toxique pour la reproduction	Toluène; R2
Risque de pénétration percutanée	Toluène; Risque de pénétration percutanée

## Législation nationale Allemagne

### TWINBOND SIP 1K

Lagerklasse (TRGS510)	3: Entzündbare Flüssigkeiten
-----------------------	------------------------------

WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017
-----	--

#### toluène

TA-Luft	5.2.5/l
---------	---------

TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Toluol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
---------------------------------------	---

Hautresorptive Stoffe	Toluol; H; Hautresorptiv
-----------------------	--------------------------

#### butane-1-ol

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Butan-1-ol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
---------------------------------------	---

#### méthacrylate de n-butyle

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

#### méthacrylate de méthyle

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Methyl-methacrylat; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
---------------------------------------	---

## Législation nationale UK

### TWINBOND SIP 1K

Aucun renseignement disponible

# TWINBOND SIP 1K

## toluène

Skin absorption	Toluene; Sk
-----------------	-------------

## butane-1-ol

Skin absorption	Butan-1-ol; Sk
-----------------	----------------

### **Autres données pertinentes**

#### TWINBOND SIP 1K

Aucun renseignement disponible

## toluène

TLV - Carcinogen	Toluene; A4
------------------	-------------

CIRC - classification	3; Toluene
-----------------------	------------

## méthacrylate de méthyle

TLV - Carcinogen	Methyl methacrylate; A4
------------------	-------------------------

CIRC - classification	3; Methyl methacrylate
-----------------------	------------------------

TLV - Skin Sensitisation	Methyl methacrylate; SEN; Sensitization
--------------------------	---

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

### toluène

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus par inhalation.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

EUH208 Contient une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche

# TWINBOND SIP 1K

appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.